

COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

20 novembre 2024

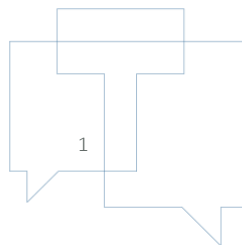


Préparé pour :



TABLE DES MATIÈRES

1	Accueil des membres	3
2	Adoption de l'ordre du jour.....	3
3	Validation du dernier compte rendu.....	3
4	Actions de suivi.....	3
4.1	Retour sur les portes ouvertes	3
4.2	Résultats des travaux de l'Université de Sherbrooke	5
4.3	Nouveaux points de surveillance des eaux au pourtour du LET et dans la rivière Saint-François.....	6
4.4	Augmentation de la circulation en septembre et octobre	7
5	Projets environnementaux et communautaires.....	9
5.1	GARAF.....	9
5.2	Ramo	12
5.3	CRECQ.....	14
6	Performance environnementale	15
6.1	Biogaz	15
6.2	GES	16
6.3	Suivi sonore	17
7	Suivi du déplacement de l'entrée.....	18
8	Mise à jour – réflexion usine de GNR	19
9	Bilan de l'année écoulée	20
9.1	Contribution au fonds de fermeture	20
9.2	Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale.....	21
9.3	Lettre de crédit (renouvellement).....	22
9.4	Contrôle des goélands.....	22
9.5	Bilan du nombre de demandes de visite de site	23
9.6	Bilan annuel des plaintes.....	24
9.7	Bilan annuel des visites du MELCCFP	24
10	Divers et prochaines rencontres	25

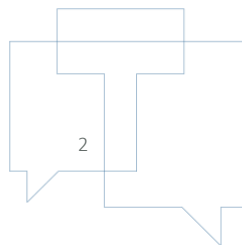


LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle



1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville pour WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette quatrième et dernière rencontre du Comité de vigilance en 2024.

Il annonce l'arrivée de Mme Alexandra Houle, directrice générale de la Chambre de Commerce de Drummondville, au Comité. Afin de présenter les intervenants ainsi que les nouveaux membres, un tour de table est fait. M. Lamothe annonce ensuite le départ de Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en environnement chez WM. Il ajoute qu'il n'y a pas de remplacement pour l'instant.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il mentionne l'ajout du point sur la mise à jour par rapport à l'usine de GNR, qui était une demande des membres lors de la dernière rencontre.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

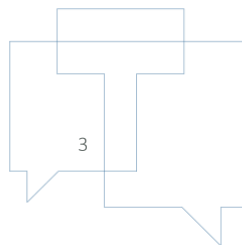
M. Craft mentionne que deux coquilles identifiées par M. Gatien seront corrigées dans le compte rendu de la dernière rencontre et demande ensuite si le Comité valide le contenu de celui-ci.

Le compte rendu est validé par les membres.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 RETOUR SUR LES PORTES OUVERTES

M. Lamothe rappelle que le 28 septembre dernier, WM a organisé une journée portes ouvertes. Celle-ci avait été publicisée dans les journaux et sur internet, ce qui a engendré le plus haut taux de participation enregistré, soit 270 personnes de tous âges. Douze membres l'équipe de WM étaient présents et ils ont réussi à remplir six autobus.



Le format de l'évènement était un chapiteau dans le stationnement, sous lequel il y avait une multitude d'affiches expliquant les différents projets ainsi que les opérations du LET. La visite en autobus, quant à elle, durait environ 1h15.

À la fin de la visite, les gens étaient invités à répondre à un questionnaire de satisfaction. Plus d'un tiers des participants l'ont rempli et 99% d'entre eux étaient satisfaits. Les commentaires portaient plutôt sur la quantité de déchets reçue au site et la raison pour laquelle il n'y a pas plus de recyclage. Lorsque des personnes ont posé des questions qui demandaient des suivis, M. Lamothe les a contactés pour y répondre.

M. Lamothe présente ensuite les photos de l'évènement, où on y retrouve les panneaux d'information, les autobus et les points de visite. Il ajoute qu'il y avait deux personnes de WM présentes dans chaque autobus et que d'autres intervenants étaient à des endroits dédiés pour expliquer leur spécialisation (traitement des eaux, usine de cogénération, fauconnerie, etc.) pour rendre le tout plus interactif. Il y avait également un camion de collecte de déchets, qui a été très populaire auprès des jeunes.

En résumé, ce fut une très belle journée et WM aimerait organiser d'autres éditions. Ils sont en train de vérifier à quelle fréquence ils le feront.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les gens étaient intéressés par le kiosque sur le Comité?	M. Lamothe explique que, puisqu'ils avaient un espace assez limité qui était déjà rempli d'information avec les affiches et qu'aucun membre du Comité n'était présent pour en parler, ils ont décidé de ne pas faire de kiosque dédié. Finalement, M. Gatien s'est présenté, mais l'organisation des stations avait déjà été revue en fonction de l'espace disponible. Lorsqu'ils referont l'évènement, ils s'assureront d'avoir l'espace nécessaire pour en avoir un et le faire de la bonne façon.



Était-ce la première fois que vous faisiez une journée portes ouvertes sous un chapiteau?	M. Lamothe répond que oui, car ils utilisaient autrefois le bâtiment du CFER pour ce genre d'évènement. L'intention serait d'agrandir l'espace la prochaine fois.
Serait-il possible de réutiliser le bâtiment du CFER la prochaine fois?	M. Lamothe répond que c'est ce qu'ils souhaiteraient. Le bâtiment n'a pas été utilisé depuis les cinq dernières années, mais avec la fin du litige, ils seront en mesure de recommencer des projets là-bas. Ce ne sera pas pour la prochaine année, mais l'intention est de le réutiliser dans le futur.

4.2 RÉSULTATS DES TRAVAUX DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

M. Lamothe rappelle l'étude de l'Université de Sherbrooke est un point de suivi qui date de quelques années. Il explique que c'était un projet qui vérifiait l'impact de l'utilisation des sols AB et BC pour le recouvrement de cellules et qui testait l'eau qui en ressortait avec des sondes. Il annonce qu'ils n'ont pas encore reçu le rapport final de l'étude.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Vous n'avez pas reçu les conclusions de l'étude?	M. Lamothe répond que non, mais qu'il imagine qu'ils les auront en 2025. M. Craft propose de l'ajouter à la planification de l'année prochaine.

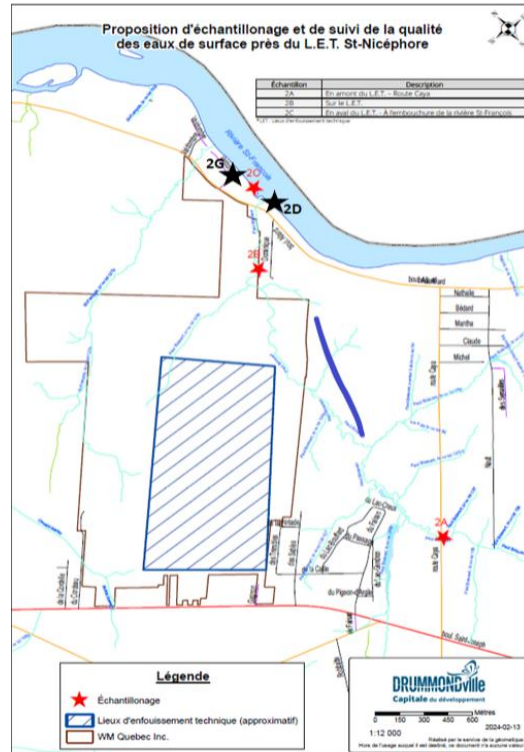
Actions de suivi

1. Ajouter les résultats des travaux de l'Université de Sherbrooke à la dernière rencontre de 2025



4.3 NOUVEAUX POINTS DE SURVEILLANCE DES EAUX AU POURTOUR DU LET ET DANS LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

M. Lamothe rappelle que, suite à l’entente avec la Ville en lien avec la fin du litige, ils se sont engagés à ajouter cinq points d’échantillonnage des eaux au pourtour de la propriété et dans la rivière Saint-François. L’échantillonnage se fera de juin à septembre par un sous-traitant. Pour cette année, ils l’ont fait au mois de septembre. Il montre ensuite la carte avec les nouveaux points :



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
À quelle fréquence faites-vous l'échantillonnage?	M. Lamothe répond que c'est une fois par mois, de juin à septembre, donc quatre fois par année.
Est-ce qu'il y a quelque chose en particulier que vous recherchez dans ces échantillonnages?	M. Lamothe répond que ce sont des suivis environnementaux. Une représentante de la Ville ajoute que c'était une demande



	citoyenne d’avoir des suivis en amont et en aval pour la rivière Saint-François.
Est-ce que ces suivis vont faire partie du suivi annuel des eaux présenté au Comité?	M. Lamothe répond que oui.
S’il arrive quelque chose dans le ruisseau, ces points d’échantillonnage nous permettront d’en savoir la cause.	M. Lamothe confirme, car ils auront les données avant l’influence du site, à sa sortie et ensuite dans la rivière.
Est-ce que l’échantillon de septembre démontrait quelque chose de particulier?	M. Lamothe répond qu’il n’avait rien de particulier lors de l’échantillonnage, mais qu’ils n’ont pas encore les résultats.
Qui est le sous-traitant faisant les échantillonnages?	M. Lamothe répond que c’est une compagnie en environnement qui ne provient pas de Drummondville, mais qu’il fera un suivi sur le nom.

Actions de suivi

2. Revenir sur le sous-traitant qui fait les échantillonnages d’eau de la rivière Saint-François

4.4 AUGMENTATION DE LA CIRCULATION EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE

M. Lamothe explique que, lors de la journée portes ouvertes, il a été mentionné qu’il y avait un achalandage sur la route près de l’entrée secondaire du chantier. À cet endroit, il y a une pile de sable gris qui provient de l’excavation des cellules. Comparativement au sable jaune, le sable gris ne peut être utilisé dans les travaux, alors il s’accumule sur le site. Ils ont toutefois réussi à conclure une entente avec un entrepreneur local qui peut s’en servir dans un parc industriel à Saint-Nicéphore. C’est le transport du sable par cet entrepreneur qui a donc engendré ce flux d’achalandage.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Quelle est la différence entre le sable gris et le sable jaune?	M. Daniel Camara, ingénieur régional pour WM, explique que le sable jaune est drainant et peut être utilisé dans les travaux, tandis que le sable gris n'a pas les mêmes propriétés, le rendant inutile aux activités sur le site.
D'où provient le sable?	M. Lamothe explique qu'il provient de l'excavation des cellules et que c'est le surplus de sable non utilisé. Il précise qu'ils l'ont déjà utilisé pour du recouvrement final dans le passé, mais qu'ils utilisent maintenant des membranes, qui sont plus efficaces.
Le sable gris provient du sous-sol et est très imperméable.	M. Lamothe confirme et ajoute que c'est un très bon matériel pour le projet de parc.
Est-ce que ce projet demandait des autorisations du ministère?	M. Lamothe répond que non.
Avez-vous réussi à vous départir de tout votre sable gris?	M. Camara répond que non, seulement d'une partie, soit environ 1/8. Ils ont plus d'un million de tonnes de sable inutile sur le site et l'entrepreneur en a pris environ 80 000.
Êtes-vous toujours à la recherche d'entrepreneurs qui pourraient utiliser le sable gris?	M. Lamothe répond que oui.
Drummond Économique a un département de développement durable	M. Lamothe répond que c'est une bonne idée. Il ajoute qu'ils ont aussi un projet de



qui détient peut-être une liste d'entrepreneurs qui seraient intéressés par ce genre de matériel afin de créer une symbiose industrielle. Si les entrepreneurs ne savent pas que ce matériel est disponible en si grande quantité, ils ne se manifesteront pas.	symbiose industrielle avec un sous-produit issu de la fabrication de membranes, qui est utilisé dans leur mélange de sel à glace.
La circulation en lien avec la sortie du sable gris s'est-elle terminée en octobre?	M. Lamothe répond que oui, elle a duré de septembre à octobre.

5 PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

5.1 GARAF

M. Patrick Lampron, coordonnateur pour le GARAF, présente les projets qui ont eu lieu en 2024. D'avril à octobre, ils ont travaillé sur les stations d'échantillonnage d'eau sur le site. Ils font les mesures des taux de matières en suspension (MES) avec un colorimètre et les résultats de cette année sont bas, avec seulement deux mesures à 50 mg/L. Au printemps, ils ont débuté une barrière à sédiments de 30 mètres, qu'ils ont dû terminer en été en raison des conditions météorologiques.

En partenariat avec le CRECQ, ils ont également le projet de réaménagement de la sablière, qui a pour but d'éviter la propagation de plantes exotiques, telles que le phragmite et la renouée du Japon. Ils ont pris des retailles de membranes pour recouvrir ces plantes envahissantes. Dans la sablière, ils ont aussi construit des nichoirs pour les hirondelles noires.

Avec les élèves, ils font de l'écoute de chauves-souris près des serres à l'aide d'un appareil qui capte les ultrasons, en collaboration avec un expert.

Ils ont terminé l'installation de la première classe extérieure à l'arrière de la maison GARAF avec un cabanon pour le rangement de matériel. Il est planifié d'avoir une classe verte de l'autre côté, lorsqu'ils auront terminé l'aménagement des sentiers. Le Comité pourra aller visiter à la prochaine visite.

Cet automne, ils poursuivent des travaux de stabilisation des berges en allongeant la barrière à sédiments de 100 mètres au niveau de l'étang Castor et du ruisseau Paul-Boisvert.

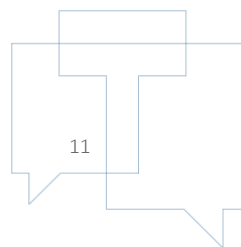


Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Est-ce que certains de vos aménagements se sont fait détruire par les conditions météorologiques au cours de la dernière année?	M. Lampron répond que non, la barrière a tenu le coup cette année.
INTERVENTION 2	
Les bâches de membranes recouvrant les espèces envahissantes seront présentes pour combien d'années environ?	M. Lampron répond qu'elles pourraient l'être pour 3 à 5 ans. Celle à côté de la maison GARAF débute sa deuxième année.
Il n'y a pas de remède miracle pour les espèces envahissantes, il faut être patient.	M. Lampron confirme que c'est un défi. M. Lamothe ajoute que la membrane était censée être utilisée pour le recouvrement final, mais qu'elle nécessitait des corrections. Alors, pour éviter de l'envoyer à l'enfouissement, ils l'ont récupéré pour faire les bâches.
INTERVENTION 3	
Faites-vous l'écoute de chauves-souris sur le site?	M. Lampron répond que oui. Chaque élève a un GPS pour les repérer et ils les écoutent sur une période d'une heure à une heure et demie.
Est-ce que ce sont toutes des espèces de chauves-souris menacées?	M. Lampron répond qu'il pourrait vérifier, mais la raison pour laquelle ils les écoutent à ce moment est qu'elles sont en période migratoire à l'automne.



Ont-elles un intérêt spécial à venir sur le site?	M. Lampron répond qu'elles sont attirées par la nourriture, les points d'eau et la lumière.
Est-ce qu'elles mangent des insectes?	M. Lampron répond que oui et qu'elles mangent les insectes aux environs des serres, ceux-ci étant attirés par la lumière.
Est-ce possible de se joindre à un groupe d'écoute de chauves-souris?	M. Lampron répond qu'ils pourraient trouver une occasion.
INTERVENTION 4	
Avez-vous reçu toutes les autorisations pour l'aménagement des sentiers?	M. Lampron répond que oui. Ils ont fait affaire avec la firme UDA et les élèves ont également été impliqués dans la caractérisation des milieux humides.
Avez-vous réussi à contourner tous les milieux humides?	M. Lampron répond que oui.
Utilisez-vous le paillis d'Eskair pour faire les sentiers?	M. Lampron répond que oui.
INTERVENTION 5	
Avez-vous déjà effectué des travaux de stabilisation des berges directement au niveau du ruisseau Paul-Boisvert?	M. Lampron répond que oui, au bout de la rue Dominique, mais que cela fait un moment. Depuis, des gabions ont été installés. M. Lamothe ajoute qu'ils ont discuté avec des résidents lors de la campagne d'échantillonnage des puits résidentiels et que ceux-ci voient une grande amélioration dans la stabilisation des berges.



Actions de suivi

3. Revenir sur les espèces de chauves-souris menacées
4. Vérifier s'il est possible que des membres se joignent à un groupe d'écoute de chauves-souris

5.2 RAMO

M. Lamothe rappelle que depuis cinq ans, Ramo et WM collaborent sur un projet de plantation de saules sur les premières cellules maintenant inertes. La plantation de saules permet de filtrer certains éléments présents dans le lixiviat utilisé pour leur irrigation. La dernière récolte des saules a eu lieu en 2023, et donc la prochaine sera à l'automne 2025. Il montre ensuite une carte illustrant la différence entre la section irriguée et celle qui ne l'est pas, démontrant l'efficacité du projet. Le projet pilote était sur 2 hectares, mais ils ont reçu cette année l'autorisation du ministère pour irriguer la plantation complète, soit 8 hectares.

Action de suivi – Quantité de lixiviat absorbée par les saules

En 2024, ce sont 13 000 m³ de lixiviat qui ont été utilisés pour l'irrigation des saules.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce du lixiviat non traité?	M. Lamothe répond que c'est en effet du lixiviat non traité provenant des anciennes cellules, donc faiblement contaminé. Il ajoute que des certificats d'autorisations étaient nécessaires pour la réalisation du projet pilote.
Est-ce que le 13 000 m ³ tient compte que vous avez commencé à irriguer l'autre section?	M. Lamothe répond qu'ils vont seulement commencer à irriguer l'autre section à partir de l'année prochaine, car Ramo a procédé à l'installation du système cet automne.



Donc le 13 000 m ³ est pour 2 hectares pour une période d'un an.	M. Lamothe confirme.
En quoi consiste l'irrigation?	M. Lamothe répond qu'ils arrosent les saules avec le lixiviat, mais qu'il pourrait faire un suivi par rapport à la méthode exacte. M. Camara précise que c'est un système automatisé en fonction de la quantité d'eau dans les sols et des précipitations.
Vous aviez 2 hectares irrigués, mais les 6 autres hectares sont-ils plantés?	M. Lamothe répond que oui.
Devez-vous enlever les saules qui sont plantés actuellement sur la nouvelle section pour pouvoir installer le système d'irrigation?	M. Lamothe répond que non, ils passent les tuyaux au travers de la plantation.
L'objectif de planter l'autre section était-il de pouvoir comparer et vérifier l'efficacité du projet?	M. Lamothe confirme et ajoute que cela a démontré qu'il est très concluant.
Savez-vous la quantité de lixiviat provenant d'anciennes cellules que vous avez de disponible pour l'irrigation ainsi que la quantité totale de lixiviat que vous traitez?	M. Lamothe répond qu'il pourra faire un suivi avec les chiffres précis à la prochaine rencontre.

Actions de suivi

5. Revenir sur la méthode d'irrigation des saules
6. Revenir sur la quantité de lixiviat provenant d'anciennes cellules étant disponible pour l'irrigation vs quantité totale de lixiviat traité



5.3 CRECQ

M. Lamothe explique que WM et le CRECQ se rencontrent de façon régulière pour partager l'avancement des travaux de la restauration de la sablière. Cette année, ils ont ajouté de l'engrais et des végétaux. Il y a du verdissement dans la sablière, ce qui est encourageant. Il mentionne que cela fait seulement un an que le projet a débuté et qu'ils sont toujours à l'étape embryonnaire.

Il rappelle ensuite qu'ils ont ajouté du terreau et de la semence sur des zones spécifiques et qu'ils ont construit des nichoirs à hirondelles noires.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous eu des visiteurs dans les nichoirs?	M. Lampron répond qu'ils ont été installés il y a seulement trois semaines, alors ils seront utilisés l'année prochaine.
De quoi sont faits les nichoirs?	M. Lampron répond qu'ils sont faits de plastiques avec des tiges métalliques.
Où s'installent les hirondelles noires?	M. Lampron répond qu'à sa connaissance, elles s'installent toujours dans des habitats artificiels, mais qu'il ne sait pas quelles sont leurs habitudes naturellement.
Que représentent les points roses sur la carte (référence diapositive 19)	M. Lamothe répond que ce sont les zones où ils ont procédé à de l'ensemencement.
Est-ce que le projet de restauration de la sablière progresse de façon satisfaisante selon ce qui était prévu?	M. Lampron répond que oui. Une membre ajoute que les projets de restauration sont souvent dans « l'essai-erreur » pour trouver une solution.



6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

6.1 BIOGAZ

M. Camara rappelle que les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies. Le captage de biogaz a commencé sur le site en 1996 de manière volontaire, alors que cela n'est devenu une obligation réglementaire qu'en 2009.

Il explique que la captation et la valorisation du biogaz peuvent se faire de plusieurs façons. D'abord, des tranchées horizontales sont installées à chaque 15 pieds de profondeur d'une cellule. Ils installent une conduite perforée sur laquelle est déposé un lit de pierre, agissant comme conducteur, puis la membrane géotextile. Le tout est recouvert et le dispositif est complété avec un système d'aspiration.

Ensuite, lorsque l'élévation finale de la cellule est atteinte, ils forent des puits verticaux dans la masse de déchets. Ceux-ci ont une durée de vie beaucoup plus grande que les tranchées horizontales, qui finissent par s'affaisser. M. Camara présente une carte démontrant le rayon d'influence des puits, qui est de 30 mètres. M. Lamothe ajoute que cela les aide dans leur plan de conception, qui prévoit l'emplacement des conduites pour optimiser la captation.

En ce qui concerne la valorisation des biogaz, l'usine de cogénération est la méthode principale. Celle-ci brûle le biogaz pour en créer de l'électricité pour le réseau d'Hydro-Québec. De plus, les Serres Demers utilisent la chaleur des moteurs ainsi que le biogaz du site pour chauffer ses serres. Une quantité minimale est également utilisée pour chauffer l'eau du réacteur biologique séquentiel (RBS). Auparavant, le bâtiment du CFER en utilisait également et avec les récents avancements, il y aurait peut-être possibilité de recommencer à lui en procurer. Lorsque le gaz n'est pas revalorisé, ils sont tenus de le brûler avec les torchères, car le méthane est très polluant. Ils réussissent à valoriser environ 80% des biogaz en été et 99% en hiver.

Il présente ensuite les données de captation de biogaz :

- 109 puits verticaux
- 69 tranchées horizontales
- Débit moyen de 4 000 pieds cubes par minute dont
 - 2 850 utilisés par l'usine de cogénération pour alimenter :
 - Le réseau d'Hydro-Québec (7.6 MW)
 - Serres Demers (maximum de 1 000 pieds cubes/minutes)
 - 80 par le RBS



- 20% du biogaz généré annuellement est brûlé à la torchère (600 à 1 500 pieds cubes/minutes)

M. Camara ajoute que le projet de recouvrement final au Sud, Nord et Est, ayant débuté en 2022, a finalement été terminé en 2024. Ce recouvrement de 27 hectares était assez complexe au niveau des autorisations, puisqu'ils avaient deux déchets différents à recouvrir. Le partenariat avec l'entrepreneur s'est terminé de façon efficace.

Suivi environnemental

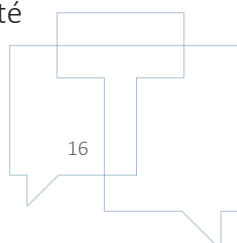
M. Camara explique que selon le règlement, des suivis trimestriels sont réalisés pour l'échantillonnage de surface afin de vérifier s'il y a eu des dépassements. L'échantillonnage est réalisé à l'aide d'un instrument portatif mesurant les émissions à 15 cm du sol. L'appareil est muni d'un GPS enregistrant les concentrations de gaz mesurées et celles-ci sont automatiquement compilées et superposées sur une carte. La limite est de 500 ppmv, et aucun dépassement n'a été relevé cette année grâce aux travaux sur le site. M. Lamothe ajoute que s'il y avait une problématique, ils seraient en mesure de le voir avec le relevé de surface.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Quelle est la cellule dans l'image sur les rayons d'influence?	M. Camara répond que c'est la cellule 3A.
Puisque vous êtes en mesure de valoriser entre 80% et 99% du biogaz avec les méthodes actuelles, quel est l'attrait d'une usine de GNR?	M. Camara répond qu'ils sont toujours en période d'amélioration. Une usine de GNR comme celle de Sainte-Sophie permettrait de valoriser 100% du biogaz en tout temps contrairement à présentement, où ils sont obligés de brûler du biogaz en été.

6.2 GES

M. Camara explique que les gouvernements provincial et fédéral ont chacun leur propre définition et méthode de calcul des gaz à effet de serre (GES). Il rappelle qu'elle consiste à convertir toutes les émissions de GES à leur équivalent en CO₂ afin d'avoir une même unité de calcul. Or, le calcul d'équivalence fédéral n'était pas le même que celui du provincial.



Les données à Saint-Nicéphore sont comptabilisées et transmises sous forme de rapport par WSP avant le 1^{er} juin de chaque année. Selon le rapport envoyé au gouvernement provincial, c’est un total de 190 244 tonnes équivalentes de CO₂ qui ont été émises sur le site en 2023 comparativement à 217 775 tonnes en 2022, ce qui représente une diminution significative.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Qu’est-ce qui explique la diminution des GES comparativement à 2022?	M. Camara répond que ce sont les travaux de recouvrement final qui ont contribué le plus à cette baisse.
Est-ce qu’il y a un lien avec la matière reçue au site?	M. Camara répond qu’ils ont reçu plus de sols en 2023 comparativement à la matière organique, qui produit le gaz. Ils ont aussi installé d’autres technologies (drain en bas talus, gabions, etc.) dans les dernières années, qui ont définitivement aidé au captage.
La donnée présentée est-elle seulement les fuites de CO ₂ dans l’atmosphère?	M. Camara répond que oui.
Ça semble beaucoup.	M. Camara précise que la donnée est en CO ₂ équivalent, ce qui signifie que ce n’est pas nécessairement du CO ₂ . Il ajoute que c’est un calcul théorique qui tient compte de moyennes d’émissions en fonction notamment des superficies, et qui inclut également tous les camions qui arrivent au site.

6.3 SUIVI SONORE

M. Lamothe explique que le suivi sonore est une étude annuelle de l’impact du bruit généré par le site, qui est exigée par le MELCCFP. Réalisée par une firme externe (Yockell), cette



étude consiste à évaluer le son pendant 24 heures à des points d'échantillonnage sur le site et de les comparer avec des points similaires, mais non influencés par les opérations de WM, pour en déduire l'impact sonore du site. De nombreuses conditions doivent être respectées pour réaliser l'étude, dont l'absence de vent lors de la prise des données. Dans le passé, ils présentaient tous les détails de chacune des mesures, mais cette analyse est très fastidieuse. Étant donné qu'ils n'ont jamais de plainte de bruit, il est proposé de se concentrer sur les conclusions du rapport, qui pour cette année, démontrent que les mesures sont conformes aux normes applicables.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous reçu un retour du ministère après le dépôt du rapport	M. Lamothe répond que non, car ce n'est pas un enjeu et que le ministère a accès à tous les détails.
Advenant qu'on doive consulter le rapport pour répondre à une plainte, est-il accessible?	M. Lamothe va vérifier si celui-ci est public et accessible. M. Craft propose de seulement présenter les conclusions lors des rencontres et de rendre le rapport accessible aux membres.

Actions de suivi

7. Vérifier si le rapport du suivi sonore annuel est accessible au public. Le cas échéant, présenter les conclusions lors des rencontres et faire suivre aux membres les détails du rapport.

7 SUIVI DU DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Camara annonce que le projet avance très bien, étant donné qu'ils ont obtenu leur autorisation du ministère il y a trois semaines. L'entrepreneur en déboisement était déjà prêt, donc ils ont pu commencer les travaux immédiatement. Il présente l'échéancier pour la suite du projet :



- L'appel d'offres est lancé pour l'entrepreneur
- La prochaine étape est de retirer le végétal pour réaliser les chemins
- La construction devrait avoir lieu entre avril et septembre 2025

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Serez-vous en mesure d'utiliser la nouvelle entrée dès que les travaux seront terminés?	M. Camara répond que oui et qu'ils fermeront l'entrée actuelle.
Êtes-vous propriétaire de la maison près de la nouvelle entrée?	M. Lamothe répond que oui.
Il va y avoir beaucoup de trafic pour ce résident.	M. Camara explique qu'il y aura des aménagements appropriés.
Prévoyez-vous continuer à louer cette maison?	M. Lamothe répond que oui et que la personne locataire travaille pour WM. Donc, elle est au courant des projets et les travaux seront seulement effectués dans les heures de travail.
Au niveau des zones de milieux humides, avez-vous payé la compensation au moment d'avoir l'autorisation?	M. Camara répond que le paiement était requis avant même d'avoir l'autorisation.

8 MISE À JOUR – RÉFLEXION USINE DE GNR

M. Lamothe rappelle qu'il avait été demandé à la dernière rencontre d'ajouter le projet d'usine de GNR à l'ordre du jour. Toutefois, c'est une réflexion qu'ils ont à l'interne, et donc il n'y a pas d'avancement notable à présenter. Il propose d'ajouter le point à l'ordre du jour lorsqu'ils auront une mise à jour à partager au Comité.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Pourquoi considérez-vous une usine de GNR au lieu de continuer avec le compost?	M. Lamothe rappelle que l'usine de GNR servirait à purifier le gaz du site et l'envoyer dans le réseau d'Énergir. Avec celle-ci, 100% du biogaz serait revalorisé en tout temps. L'usine de biométhanisation serait un projet différent.
L'usine de biométhanisation serait-elle pour récupérer la matière organique arrivant au site?	M. Lamothe précise que la matière organique ne serait pas triée sur le site, elle arriverait indépendamment des déchets et proviendrait de sources industrielle et commerciale.
Sachant que construire une usine de GNR serait très couteux, le fait d'avoir également une usine de biométhanisation pourrait justifier une telle dépense.	M. Camara explique que c'est ce qui est prévu à Sainte-Sophie et qu'ils sont en période de réflexion à savoir s'ils veulent répéter le même scénario. M. Lamothe ajoute que ce ne sont pas de nouveaux projets chez WM et qu'ils ont une équipe dédiée aux projets d'énergie renouvelable. Ils veulent donc attendre de voir si ça en vaut la peine.
Avez-vous débuté la biométhanisation à Sainte-Sophie?	M. Camara répond qu'ils sont en train de construire l'usine de GNR.

9 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

9.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Camara explique que l'objectif du fonds de fermeture est d'accumuler de l'argent pendant les années d'opérations du site afin de pouvoir maintenir les activités de captage



du biogaz et de traitement des eaux pour une période minimale de 30 ans suivant la fermeture d'un site. Ce maintien des activités est une obligation réglementaire s'appliquant à tous les sites d'enfouissement au Québec.

Pour la phase 3A, le montant établi était de 4,9 M, qui a été atteint en 2019. En date du 6 novembre 2024, le montant versé pour la phase 3B-1 est d'environ 7 M\$. Au total, ce sont 14,7 M\$ qui sont exigés par le MELCCFP pour le fonds de fermeture d'ici 2032.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Pourquoi y a-t-il des années où le montant versé était de 0 \$?	M. Camara explique que c'est parce que le montant exigé avait déjà été atteint. Ils ont recommencé à contribuer en 2022, car ils ont ajouté la phase 3B-1.

9.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

M. Camara explique que la contribution pour le fonds d'urgence environnementale établie avec la Ville est de 0,32 \$ par tonne. Pour le fonds d'action environnementale, celui-ci est passé de 0,95 \$ à 0,97 \$ par tonne. Le montant prélevé en date de fin octobre 2024 est de 379 257 \$ pour atteindre un total combiné de 3 695 328 \$.

M. Lamothe demande à la représentante de la Ville s'il était possible de présenter les projets qui bénéficient du fonds d'action environnemental. Elle va vérifier et fera un suivi. M. Craft propose d'ajouter ce suivi à la rencontre bilan 2025.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que c'est la Ville qui approuve les projets du fonds d'action environnemental?	La représentante de la Ville répond que oui. Elle ajoute qu'ils font des demandes de budget selon les activités proposées et que le conseil municipal prend la décision finale.



Est-ce que le montant de 2024 est plus bas, car l'année n'est pas encore terminée?	M. Camara confirme et qu'ils ajusteront le montant l'année prochaine.
Est-ce que le fonds d'urgence environnemental est accumulé par la Ville?	La représentante de la Ville répond qu'aucun projet ne pige dans ce fonds, car il est réservé pour une réelle urgence. Celui-ci n'est donc pas dépensé, mais elle pourra revenir sur les détails de sa gestion.

Actions de suivi

8. Faire une présentation des projets utilisant le fonds d'action environnemental à la rencontre bilan 2025
9. Revenir sur la gestion du Fonds d'urgence environnemental par la Ville de Drummondville

9.3 LETTRE DE CRÉDIT (RENOUVELLEMENT)

M. Camara annonce que la lettre de crédit a été renouvelée pour une autre année en date du 28 septembre 2024, pour 11 M\$. Celle-ci est valide pour un an. M. Craft rappelle que cette lettre de crédit était une demande du Comité de vigilance, puisqu'il n'y avait pas de fonds de fermeture sur les anciennes cellules. Des discussions à ce sujet ont eu lieu pendant deux ans et WM avait procédé de manière volontaire à la mise en place de cette mesure. Depuis, elle fait maintenant partie du décret. Il ajoute qu'elle est renouvelable annuellement et qu'ils ont un an de grâce pour la renouveler.

9.4 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Lamothe rappelle que le contrôle des goélands par le fauconnier Artemis a débuté en 2012. Le contrôle des goélands est effectué pour rendre le site hostile afin que ceux-ci perdent l'habitude de le fréquenter. Le but est d'assurer la sécurité des travailleurs, d'éviter les nuisances pour le voisinage ainsi que d'empêcher que les goélands transportent les déchets en dehors de la propriété.

Les fauconniers travaillent du lever au coucher du soleil sur le site, de mars à décembre. Après chaque journée de travail, le fauconnier fait des décomptes du nombre de goélands



présents au site, qui sont ensuite compilés. Les périodes d'achalandage sont variables selon les températures et les périodes plus intenses sont les mêmes chaque année.

Depuis que WM utilise les fauconniers, la présence des goélands est passée d'une moyenne de 1 200 en 2009 à 132 en 2024.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Pourquoi est-ce que le chiffre est autant élevé en 2009?	M. Lamothe répond que c'était à l'époque où ils n'utilisaient pas le service d'Artemis, qui a apporté une très grande amélioration. Il ajoute que les sites n'utilisant pas de contrôle de goélands peuvent en avoir des milliers en tout temps sur le site.

9.5 BILAN DU NOMBRE DE DEMANDES DE VISITE DE SITE

M. Lamothe présente le bilan du nombre de visites de site demandées en 2024 et ajoute qu'ils ne refusent jamais de visite. Ils les répertorient toutes dans un document de suivi et en ont eu 14 au total en 2024.

- Scolaire : 6
- Familial : 0
- Affaires : 4
- Gouvernemental : 2
- Autres : 2
- Internes* : 1 (non comptabilisé dans le total, puisqu'interne)

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les visites gouvernementales sont celles du ministère?	M. Lamothe répond qu'il va vérifier la nature des visites gouvernementales.



<p>Pour les visites scolaires, est-ce que ce sont des groupes qui viennent visiter?</p>	<p>M. Lamothe répond que oui. Cette année, des groupes de l'Université de Sherbrooke, de la formation générale aux adultes et des Cégeps de Saint-Félicien et de Drummondville sont venus.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Actions de suivi

10. Revenir sur la nature des visites gouvernementales

9.6 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Lamothe explique qu'un total de quatre plaintes ont été émises en 2024, toutes en début d'année. Trois plaintes étaient liées aux odeurs dues aux travaux pour les drains de contour. La quatrième était par rapport à des débris sur la route face à la propriété.

M. Lamothe demande si la Ville a un système qui répertorie chaque plainte reçue. La représentante de la Ville confirme qu'ils ont un système de gestion via une centrale téléphonique (le 311). Habituellement, ils transfèrent les plaintes de façon systématique à WM. Il n'y a pas eu d'enjeu dans la dernière année, la plupart des plaintes sont faites lorsqu'il y a une alerte odeur en vigueur.

9.7 BILAN ANNUEL DES VISITES DU MELCCFP

M. Lamothe annonce qu'un total de trois visites ministérielles ont été réalisées en 2024, dont une le 26 septembre dernier. Aucun commentaire ou observation n'ont été émis pendant ces visites.

Il rappelle que WM avait reçu un avis de non-conformité en juin dernier, car un secteur dans le fossé était rempli de papier lors d'une journée au printemps. L'avis était qu'ils n'avaient pas pris toutes les mesures pour éviter l'envol, toutefois, ils étaient en train d'apporter les mesures correctives lors de l'inspection.



10 DIVERS ET PROCHAINES RENCONTRES

M. Craft présente les dates de rencontre proposées pour 2025.

- 19 mars 2025
- 4 juin 2025
- 3 septembre 2025
- 26 novembre 2025

Une membre mentionne que le 26 novembre pourrait être problématique, une vérification sera effectuée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les rencontres seront toujours à 18h?	M. Lamothe répond que oui.
Nous nous étions fait prendre par la noirceur lors de la visite en septembre.	M. Craft répond qu'ils vont vérifier lors de la planification si elle ne peut pas avoir lieu en juin à la place.
Serait-il possible d'envoyer des convocations aux rencontres directement dans nos agendas?	M. Lamothe confirme et ajoute qu'il enverra un courriel de rappel incluant toute la documentation une semaine avant la rencontre.

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence durant toute l'année et leur souhaite un bon temps des Fêtes. Il note l'arrivée de quelques nouveaux membres et ajoute qu'ils peuvent le contacter s'ils connaissent des gens qui seraient intéressés à rejoindre comité.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20 h 00.

Virginie Lefebvre

Responsable du compte rendu

